



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
**NORD**



# Catalogue des formations 2024-2025



Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne : J'applique la biosécurité à mon élevage bovin

**P.3**

Appliqué aux **maladies respiratoires** – [Mardi 28 janvier 2025](#) – Dr **Jouniaux** et **Miot** (RURALVET)

Santé du veau

**P.8**

[Mardi 4 février 2025](#) – Dr **Doutremepuich** (SELARL DU PAYS DE MATISSE)

Éleveur Infirmier

**P.12**

[Mardi 11 février 2025](#) – Dr **Colonval** (COLLERET)

[Jeudi 27 février 2025](#) – Dr **Arijs** (VETFLANDRES)

[Mardi 4 mars 2025](#) – Dr **Doutremepuich** (SELARL DU PAYS DE MATISSE)

[Mardi 11 mars 2025](#) – Dr **Jouniaux** (RURALVET)

Je préserve la santé de mon troupeau et la mienne  
J'applique la biosécurité à mon élevage bovin.



BOVINS  
MIXTES

## Spécial Maladies respiratoires



KITS VELAGE et  
PANNEAUX  
SIGNALETIQUES  
OFFERTS

### Objectifs :

- Savoir définir ce qu'est la biosécurité en élevage bovin.
- Identifier et évaluer les risques pour son élevage.
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées aux risques identifiés, et le cas échéant, à travers la formalisation d'un plan de biosécurité.
- Connaître les maladies abortives et appliquer des mesures préventives selon les principes de biosécurité.



### Contenu :

- Exploration des principes généraux de la biosécurité : zonage l'exploitation, les flux entrants et sortants, les règles de circulation et la signalétique, la marche en avant,
- Illustration de moyens de mise en œuvre : appréhension des bovins au parc, les mesures de lutte contre l'introduction, l'installation et la diffusion d'agents pathogènes, les mesures particulières pour les fermes ouvertes au public, ... Identifier les bonnes pratiques à adopter dans une logique de prévention des risques,
- Présentation d'une méthode d'analyse de risques nécessaire pour déterminer les mesures spécifiques à chaque élevage. Évaluation de sa situation personnelle,
- Développement et application pratique sur une problématique particulière : gestion des avortements (connaître les pathologies abortives, les différentes méthodes de dépistage, les modes de contamination, etc.).

### Méthodes pédagogiques :

Projection de diaporama et vidéo, échanges et discussions autour de cas concrets, visite en ferme et mise en pratique en élevage. Travail individuel pour construire son plan de biosécurité.

### Date et lieu :

**Mardi 28 janvier 2025**  
**St Aubin**

**Durée :** 1 journée (7h00)

**Intervenants :** **Dr Jouniaux (RURALVET)**  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis :** Éleveurs et/ou salariés en élevages de bovins laitiers ou allaitants.

Pas de prérequis.

**Inscription :** GDS 59

03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation** : définition de mesures de prévention propres à son élevage pour maîtriser les maladies respiratoires et gagner en sérénité au quotidien.



## Une conduite d'élevage adaptée pour des veaux en bonne santé

### Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement du veau
- Identifier les bonnes pratiques pour maintenir un veau en bonne santé et prévenir des maladies

### Contenu :

- Fonctionnement du veau
- Qu'est-ce qu'un veau en bonne santé ?
- Les conditions nécessaires à sa bonne santé
- L'alimentation de la vache tarie et son état corporel : Physiologie du rumen, Qualité du colostrum, Durée du tarissement
- Les soins au nouveau-né
- Le logement
- L'alimentation
- La gestion et la prévention des mères
- La conduite d'élevage
- Aborder les principes généraux sur la conduite d'élevage pour des animaux en bonne santé avec une immunité optimale (équilibre alimentaire, conduite de troupeau).
- Trouver des pistes pour évoluer vers des pratiques toujours plus vertueuses dans son travail.

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation, échanges et discussion
- Visite d'une exploitation

### Date et lieu :

**Mardi 4 février 2025**  
**Le Cateau Cambrésis**

**Durée :** 1 journée (7h00)

**Intervenant :** **Dr Doutremepuich**  
(SELARL DU PAYS DE MATISSE)  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis :** Éleveurs et/ou salariés en élevages de bovins laitiers ou allaitants.

Pas de prérequis.

**Inscription :** GDS 59

03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation :** obtenir les clés pour une bonne préparation au vêlage et pour améliorer la santé du veau et de la mère.



## Manager la santé de son troupeau bovins lait

### Objectifs :

- Savoir identifier un bovin malade (atelier laitier)
- Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### Contenu :

- Aider au diagnostic différentiel des différents troubles observés dans l'atelier vaches laitières et des veaux laitiers. Présentation des facteurs de risque et moyens de prévention des maladies,
- Examen pratique sur des bovins laitiers adultes,
- Aider à la bonne utilisation des médicaments vétérinaires
- Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés.

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation de PowerPoint interactif (support FRGTV) avec dialogue et débat et temps d'échanges entre chaque chapitre.
- Mise en pratique en ferme.
- Échanges entre les formateurs et les éleveurs

### Date et lieu :

**Mardi 11 février 2025**  
**Vieux-Reng**

**Durée : 1 journée (7h00)**

**Intervenant : Dr Colonval**  
(clinique vétérinaire de Colleret)  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis : Éleveurs et/ou  
salariés en élevages de bovins laitiers.**

Pas de prérequis.

**Inscription : GDS 59**

03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation : savoir mieux vous orienter face à un bovin malade, évaluer la gravité du cas et de décider si vous pouvez soigner vous-même ou s'il faut appeler votre vétérinaire.**



## Manager la santé de son troupeau bovins lait

### Objectifs :

- Savoir identifier un bovin malade (atelier laitier)
- Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### Contenu :

- Aider au diagnostic différentiel des différents troubles observés dans l'atelier vaches laitières et des veaux laitiers. Présentation des facteurs de risque et moyens de prévention des maladies,
- Examen pratique sur des bovins laitiers adultes,
- Aider à la bonne utilisation des médicaments vétérinaires
- Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés.

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation de PowerPoint interactif (support FRGTV) avec dialogue et débat et temps d'échanges entre chaque chapitre.
- Mise en pratique en ferme.
- Échanges entre les formateurs et les éleveurs

### Date et lieu :

**Jeudi 27 février 2025**  
**Hondeghem**

**Durée : 1 journée (7h00)**

**Intervenant : Dr Arijs**  
(VETFLANDRES)  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis : Éleveurs et/ou salariés en élevages de bovins laitiers.**

Pas de prérequis.

**Inscription : GDS 59**  
03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation :** savoir mieux vous orienter face à un bovin malade, évaluer la gravité du cas et de décider si vous pouvez soigner vous-même ou s'il faut appeler votre vétérinaire.



## Manager la santé de son troupeau bovins lait

### Objectifs :

- Savoir identifier un bovin malade (atelier laitier)
- Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### Contenu :

- Aider au diagnostic différentiel des différents troubles observés dans l'atelier vaches laitières et des veaux laitiers. Présentation des facteurs de risque et moyens de prévention des maladies,
- Examen pratique sur des bovins laitiers adultes,
- Aider à la bonne utilisation des médicaments vétérinaires
- Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés.

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation de PowerPoint interactif (support FRGTV) avec dialogue et débat et temps d'échanges entre chaque chapitre.
- Mise en pratique en ferme.
- Échanges entre les formateurs et les éleveurs

### Date et lieu :

**Mardi 4 mars 2025**  
**Bazuel**

**Durée : 1 journée (7h00)**

**Intervenant : Dr Doutremepuich**  
(SELARL DU PAYS DE MATISSE)  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis : Éleveurs et/ou salariés en élevages de bovins laitiers.**

Pas de prérequis.

**Inscription : GDS 59**

03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation :** savoir mieux vous orienter face à un bovin malade, évaluer la gravité du cas et de décider si vous pouvez soigner vous-même ou s'il faut appeler votre vétérinaire.



## Manager la santé de son troupeau bovins lait

### Objectifs :

- Savoir identifier un bovin malade (atelier laitier)
- Déterminer des pistes de traitement à mettre en place par l'éleveur
- Identifier les facteurs de risques et les moyens de prévention des bovins malades
- Utiliser correctement les médicaments vétérinaires en élevage

### Contenu :

- Aider au diagnostic différentiel des différents troubles observés dans l'atelier vaches laitières et des veaux laitiers. Présentation des facteurs de risque et moyens de prévention des maladies,
- Examen pratique sur des bovins laitiers adultes,
- Aider à la bonne utilisation des médicaments vétérinaires
- Mettre en place des mesures préventives et évaluer sa situation personnelle par rapport aux risques identifiés.

### Méthodes pédagogiques :

- Présentation de PowerPoint interactif (support FRGTV) avec dialogue et débat et temps d'échanges entre chaque chapitre.
- Mise en pratique en ferme.
- Échanges entre les formateurs et les éleveurs

### Date et lieu :

**Mardi 11 mars 2025**  
**Hestrud**

**Durée : 1 journée (7h00)**

**Intervenants : Dr Jouniaux (RURALVET)**  
Vétérinaire rural

**Public et prérequis : Éleveurs et/ou salariés en élevages de bovins laitiers.**

Pas de prérequis.

**Inscription : GDS 59**

03 27 19 33 50

[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)

**Le + de la formation :** savoir mieux vous orienter face à un bovin malade, évaluer la gravité du cas et de décider si vous pouvez soigner vous-même ou s'il faut appeler votre vétérinaire.

## Bénéficiez des avantages de la formation

### Vous êtes inscrits à une formation : faites-vous remplacer !

#### Un remplacement adapté à vos besoins :

- Un salarié est mis à votre disposition selon les compétences recherchées.
- Le remplacement est possible le jour de la formation et de l'action, ou dans les 3 mois qui suivent.

#### Des aides au remplacement existent pour les agriculteurs(trices) qui suivent une formation :

- 112,50 €/jour de remplacement avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée (la formation doit être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural),
- Des aides départementales complémentaires sont possibles,
- Cumul avec le crédit d'impôt formation de 40 heures par an.

#### Les conditions :

- Être adhérent au service de remplacement,
- Fournir l'attestation de présence à la formation ou une attestation sur l'honneur du suivi de l'action (se procurer le formulaire auprès de votre service de remplacement).

#### Vos contacts dans le Nord

**Service de remplacement** : 03 27 77 31 88

**Réso** : 03 28 49 50 54



### Vous avez participé à une formation : profitez du crédit d'impôt !

Un crédit d'impôt de l'ordre de 70€ par jour de formation vous est accordé par l'Etat si vous êtes exploitant imposé au réel. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC, dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40h. Sur présentation d'un justificatif de présence de formation délivré par l'Organisme de Formation.

### Vous voulez covoiturer ? Contactez-nous avant, pour connaître les autres participants.

# Votre prestataire de Formation

**GDS54** - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU  
Tel : 03 83 93 44 76 - Mail : [gds54@gds54.com](mailto:gds54@gds54.com)  
N° d'existence : 41 54 03358 54  
SIRET : 783 334 477 00032



Le GDS54 est organisme de formation certifié QUALIOPI.

Le GDS54 est organisme de formation certifié QUALICERT pour les formations réalisées à destination des contributeurs et ayant-droit VIVEA (conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles – RE/VIV/04). [www.qualicert.fr](http://www.qualicert.fr)

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS ICS – 29 avenue Aristide Briand – 94111 ARCUEIL Cedex.

9,09/10

Satisfaction 2024

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

### Objet

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation s'appliquent à toutes les formations organisées par le GDS 54. Les présentes conditions sont complétées par le [Règlement Intérieur](#). L'inscription à nos formations implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

### Informations avant la formation

Les formations débutent généralement à 9h30 et se terminent vers 17h30. Les informations complètes sur chaque formation sont précisées dans l'invitation détaillée propre à chaque formation (disponible sur demande auprès du GDS54). Celle-ci comprend : la/les dates, lieux, horaires, intervenants, responsable de stage, programme, objectifs, durée, prérequis éventuels, modalités et délai d'accès, méthodes mobilisées, tarifs, modalités d'évaluation et accessibilité aux personnes handicapées. Les dates, lieux et horaires sont susceptibles d'être modifiés (notamment en cas de report).

### Public

Les formations s'adressent en priorité aux chefs d'exploitations agricoles (= aux contributeurs et ayant-droit VIVEA). Elles sont également ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles. Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne en rapport avec le milieu agricole souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

### Conditions d'accès

Les personnes souhaitant participer doivent s'inscrire auprès du GDS 54 au plus tard la veille avant le début de la formation (dans la limite des places disponibles) et respecter les éventuels prérequis demandés.

### Accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

Pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, contactez le GDS avant la formation afin d'apporter les adaptations nécessaires à la prestation (locaux et moyens pédagogiques).

### Inscription et convocation

L'inscription se fait en renvoyant le bulletin d'inscription complété au GDS ou par téléphone, mail ou courrier auprès du GDS. Responsable des inscriptions : Camille VISCONTI : 03.83.93.44.76. L'inscription est validée lorsque la personne est destinataire d'une convocation, envoyée par email ou par défaut en courrier, les jours précédents le début de la formation.

### Conditions tarifaires et modalités de règlement

Notre organisme étant engagé dans la démarche de qualité de service, nos formations peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de formation VIVEA pour ses cotisants éligibles ou par tout autre OPCO (opérateur de compétences) pour les autres publics.

► **Pour les contributeurs et ayant-droit VIVEA** = chefs d'entreprise, conjoints collaborateurs, aides familiaux, dont cotisants de solidarité, jeunes en phase d'installation (sous présentation de pièces justificatives) : les conditions ci-dessous s'appliquent sous réserve que ceux-ci soient : à jour de leur cotisation MSA ; ayant transmis son consentement électronique dans les délais impartis ; ayant suivi au minimum 7h00 de formation ; Ne dépassant pas le plafond de prise en charge de 3 000 €/année civile (consultable [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr) – l'excedent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle) :

- VIVEA prend en charge les frais pédagogiques de formation (versement à l'Organisme de formation).

- Les frais de restauration et annexes sont à la charge du Stagiaire : 36€ HT par journée de formation suivie.

- En fonction des accords de prise en charge par VIVEA, une contribution stagiaire peut être demandée. Si elle est non nulle, le montant de cette contribution stagiaire est précisé dans l'invitation détaillée ainsi que dans la convention de formation.

► **Salariés de la production agricole, apprentis ou adhérents GDS non éligibles VIVEA :**

- Le coût de la formation est de 130€ HT par journée, frais de restauration et annexes compris.

Les employeurs des salariés agricoles peuvent bénéficier de prise en charge à partir de 7h de formation suivies. Renseignez-vous auprès d'OCAPIAT (action « Boost'Compétences »).

► **Pour les autres statuts :**

Le tarif de la formation est égal à la prise en charge des frais pédagogiques de formation accordés par VIVEA net de taxes (montant variable en fonction de l'accord de financement, il est connu 1,5 mois avant la formation). Pour connaître le montant, contactez le GDS54.

Le règlement s'effectue à l'issue de la formation.

### Justificatif de formation

Un certificat de réalisation est envoyé à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

### Annulation ou abandon

#### Modification/Annulation à l'initiative du GDS 54

Le GDS 54 peut être amené à modifier les dates, lieux et noms des intervenants de la formation. Dans tous les cas les informations sont mises à jour dans le courrier de convocation.

Le GDS54 se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment en cas d'effectif insuffisant, si le financement VIVEA n'est pas accordé ou si les conditions matérielles ne permettant pas la bonne mise en œuvre de l'action. Le GDS54 s'engage alors à avertir les inscrits dans les meilleurs délais et dans tous les cas à ne facturer aucun frais aux inscrits. Dans le cas d'un report, les inscrits sont informés de la nouvelle date de session de formation.

#### Annulation à l'initiative du Stagiaire

Tout désistement doit être annoncé au GDS54 (appel, courrier, mail, fax...). En cas de désistement non annoncé, le GDS 54 se réserve le droit de facturer un forfait de 36€ HT au titre de frais de gestion, sauf en cas de force majeure.

#### Abandon en cours de stage à l'initiative du Stagiaire

En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé moins de 7h de formation, le coût journalier de la formation est dû en totalité. Seules les absences motivées par un cas de force majeure donneront droit à la non-facturation et à la résiliation de la convention de formation.

En cas d'abandon en cours de stage, si le Stagiaire a participé à au moins 7h de formation, la formation est facturée au prorata temporis de la participation.

#### En cas de litige

En cas de litiges, une solution amiable sera recherchée ; à défaut il sera soumis au tribunal de Nancy.

#### Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées uniquement par le GDS 54. Conformément au Règlement Général européen relatif à la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant à exercer à tout moment auprès du GDS 54.



# INSCRIPTION

Une convocation et un programme vous seront envoyés avant la formation pour vous préciser les modalités exactes de rendez-vous. La signature et envoi de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions générales d'inscription et de participation du service formation du GDS 54 sur la page précédente.

## Stagiaire(s) à inscrire

Nom et Prénom : .....

Exploitation : ..... n° d'élevage : .....

Tel./Port : ..... @ : .....

Date de naissance : .....

Votre statut :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef ou associé d'exploitation | <input type="checkbox"/> Aide familial        |
| <input type="checkbox"/> En cours d'installation        | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire   |
| <input type="checkbox"/> Salarié agricole               | <input type="checkbox"/> Retraité             |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur         | <input type="checkbox"/> Autre statut : ..... |

## Formation(s) choisie(s)

Choix 1 : .....

Choix 2 : .....

Choix 3 : .....

Choix 4 : .....

Attentes spécifiques ? : .....

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

SIGNATURE



*L'action sanitaire ensemble*

# GDS NORD



GDS du Nord



03 27 19 10 82



[gds59@reseaugds.com](mailto:gds59@reseaugds.com)



Ludivine FLAMENT (référente formations)



03 27 19 33 50



[ludivine.flament.gds59@reseaugds.com](mailto:ludivine.flament.gds59@reseaugds.com)